



Chaire **UNESCO** de recherche
appliquée pour l'éducation en prison



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Bulletin d'information

Volume 11, numéro 1 – Mai 2023

www.cmv-educare.com
educare@collegemv.qc.ca – [@unesco_prison](https://twitter.com/unesco_prison)

7000, rue Marie-Victorin, Montréal (Québec), Canada, H1G 2J6
Tél.: (1)514 325 0150 – Poste 2120

Marc-André Lacelle

Conseiller au développement et à la recherche
de la chaire UNESCO de recherche appliquée
pour l'éducation en prison

À l'époque de l'intelligence artificielle (I. A.), réfléchir aux moyens pour promouvoir et faciliter l'éducation en prison devient de plus en plus complexe et provoque de nombreux défis. En vertu du droit à l'éducation et du principe de normalisation des conditions d'apprentissage et des objectifs entourant la réinsertion sociale, l'accès aux technologies numériques et à l'Internet dans un cadre d'apprentissage en milieu carcéral devrait s'inscrire davantage dans nos perspectives d'action. Autrement, les sociétés imposeraient une «double peine» aux personnes incarcérées, particulièrement pour celles avec de longues peines.

L'accès à ces nouveaux outils d'apprentissage et à leur connaissance et fonctionnement constitue un impératif d'inclusion sociale. Comment faire pour que cet accès ne constitue pas un mécanisme d'exclusion? Comme le retour contributif à la société demeure l'une des visées de l'éducation en prison, comment penser son déploiement dans un univers sécurisé comme les prisons? Il ne faut pas que les bénéfices de l'éducation à distance soient contrecarrés par une image de soi négative liée à la complexité d'accès aux technologies comme le relatent [Monteiro et collab.](#) Notons qu'au Canada, l'accès technologique à de l'apprentissage à distance demeure marginal, sinon inexistant.

Nous observons également un intérêt croissant envers l'éducation non formelle ou les microapprentissage utiles dans un processus de réinsertion sociale comme c'est le cas pour les projets d'autochtonisation des prisons canadiennes analysés par [Tetrault](#). De leur côté, [Little et Warr](#) explorent comment la pratique de la discussion informelle sur des sujets dits «abstraits» peut augmenter et faciliter la production d'un *capital pédagogique* en milieu pénitentiaire. Le *capital pédagogique* est défini par ces auteurs comme le capital symbolique lié à l'apprentissage renforçant le sentiment d'appartenance et de bien-être pour les apprenants.

Ce printemps a été marqué aussi par l'émergence de nouvelles préoccupations par les communautés d'intérêts envers l'éducation en prison comme un des processus continus de la réinsertion sociale. Que ce soit à partir de nos participations à des événements tels que [l'École du Printemps 2023](#) de l'AQIFGA (Association québécoise des intervenantes et des intervenants en formation générale des adultes) ou de la conférence biennale de droit pénal Justice, prison et continuum carcéral, des pratiques artistiques des femmes emprisonnées ([l'installation sonore du Collectif Art Entr'Elles](#) dont nous traiterons dans notre prochain bulletin) ou des [initiatives éducatives en prison primées](#) par la Chaire, la volonté de décrire et de comprendre la continuité de l'expérience carcérale, d'innover et d'améliorer les pratiques d'éducation dans un processus multidisciplinaire continu de réinsertion sociale (à la fois en prison, en milieu de transition et lors d'un retour en communauté) devient un axe d'humanisation porteur pour la communauté.

Finalement, dans un entretien avec [Stephen Akpabio-Klementowski](#), ancien apprenant en prison maintenant criminologue et intervenant en éducation en prison, on aborde un argument peu évoqué dans l'espace public sur les avantages de réinsertion sociale de l'éducation en prison. Dans une perspective globale, il semble nécessaire de souligner les bénéfices sociétaux d'un soutien éducatif en prison pour une réduction du nombre de victimes associé à une remise en liberté. Le bien commun devrait être davantage considéré dans l'élaboration des programmes de réinsertion sociale des détenus afin d'en augmenter l'efficacité. L'éducation en prison demeure un moyen important d'assurer l'autonomie réflexive et la capacité de jugement de la personne qui s'inscrit dans un continuum de réinsertion sociale vers une forme de liberté.

Bonne lecture!

ACTIVITÉS DE LA CHAIRE

Annonce - La Chaire UNESCO de recherche appliquée pour l'éducation en prison du Cégep reconduite jusqu'en 2027

Nous sommes heureux d'annoncer la reconduction jusqu'en 2027 de l'entente entre l'UNESCO et le Cégep Marie-Victorin concernant la Chaire UNESCO de recherche appliquée pour l'éducation en prison.

[Pour en savoir plus sur l'entente et la Chaire](#)

CONFÉRENCES - TABLES RONDES – ATELIERS

Conférence – La Chaire à l'international

En décembre dernier, l'équipe de la Chaire s'est rendue au siège de l'UNESCO, à Paris, afin d'assister à la conférence internationale «Transformer les savoirs pour des futurs justes et durables», dans le cadre de la célébration du 30^e anniversaire du Programme UNITWIN/Chaires UNESCO.

[Consulter le communiqué de presse](#)



Images (p. 3 & 22) générées à partir de Open AI (DALL-E) – Apprenant étudiant en prison à la manière de Gerhard Richter et à la manière de Anish Kapoor



Remise du prix de la Chaire UNESCO pour l'année 2023

Le prix de la Chaire UNESCO récompense un projet, du matériel ou une stratégie pédagogique innovante en milieu carcéral. Il est remis dans le cadre de l'événement annuel des services éducatifs en milieu carcéral en collaboration avec le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord et le Centre de services scolaire des Mille-Îles. Ce prix vise à souligner et reconnaître le travail exceptionnel en éducation des enseignants en milieu carcéral, qui se fait quotidiennement dans les pénitenciers fédéraux au Québec ainsi que dans les établissements de détention sous autorité provinciale.

Cette année, il a été remis en personne par l'équipe de la Chaire, lors de la tenue de l'événement, le 26 avril au Saguenay. À cette occasion, la Chaire a fait une conférence afin de partager observations et constats sur les pratiques et la recherche en éducation en prison. Cette conférence a également été l'occasion pour le public de se familiariser avec le mandat, les activités et les projets de recherches de la Chaire.

[Pour consulter la présentation](#)

La Chaire a eu le plaisir de remettre le prix de la Chaire UNESCO 2023 à Maude Proulx, Geneviève Pelletier, Nicolas Lansac, Elzbieta Korzycka, Barbara Jakubiec, Anne Richard, Jessica Tremblay, Mathieu Fournier – Soutenus par le directeur adjoint Luc Tremblay pour le projet «*Papa, raconte-moi une histoire*», Établissement de Donnacona, et Luc Beauchesne, Émilie Gagnon, Christine Lepage et Jean-René Provencher pour le projet «*Une pédagogie parapluie*», Établissement de détention de Trois-Rivières. Un grand bravo à eux!

[Pour découvrir les projets](#)



À droite: Équipe de l'établissement Donnacona – «*Papa, raconte-moi une histoire*» ©Marc-André Lacelle

À gauche: Équipe de l'établissement de détention de Trois-Rivières – «*Une pédagogie parapluie*» ©Marc-André Lacelle



Semaine de la recherche, de la créativité et de l'innovation – Cégep Marie-Victorin

Du 17 au 20 avril, la Chaire a participé à la semaine de la recherche, de la créativité et de l'innovation du Cégep Marie-Victorin. Cette année, le Cégep proposait une série de portraits des chercheurs et chercheuses œuvrant dans l'établissement à travers une exposition et des kiosques d'échanges. L'objectif est de s'immerger dans la pratique de recherche dans le cadre du milieu collégial et de valoriser et promouvoir cette pratique.

[Pour découvrir le parcours des chercheurs et chercheuses](#)

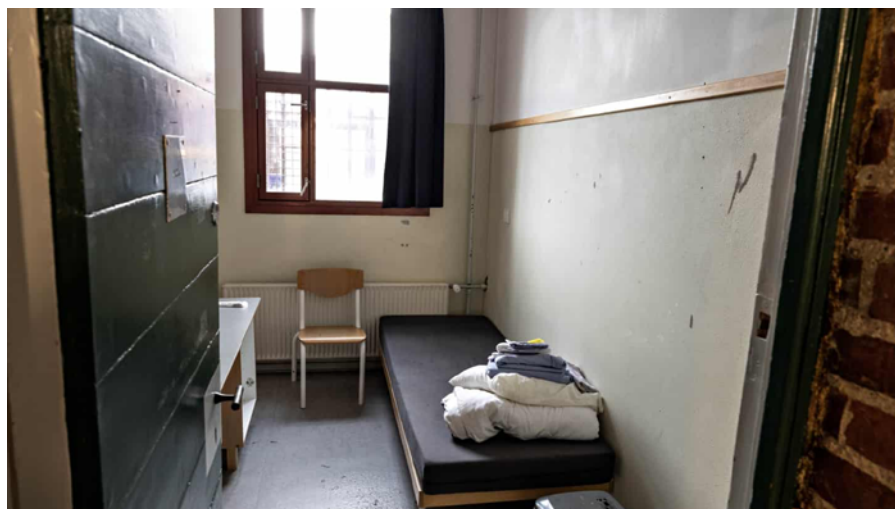
NOUVELLES

Au Danemark

Au Danemark, une personne judiciaireisée sur trois se retrouve en détention préventive, malgré les recommandations du ministère de la Justice de la Commission européenne qui préconise de privilégier les solutions alternatives. Cette augmentation de la détention préventive s'accompagne de durée de peines de plus en plus lourdes. Le Danemark devient ainsi un des pays où le nombre de personnes en détention provisoire est un des plus élevés d'Europe. Les professeurs de criminologie Linda Kjær Minke (University of Southern Denmark) et Anette Storgaard (Aarhus University) s'étonnent que d'autres options, pourtant déjà connues, ne soient pas utilisées. Elles pointent du doigt les conséquences néfastes de l'augmentation des détentions préventives: aggravation de l'état de santé psychologique, risques de suicide et d'automutilation, taux de récidive accru, problèmes socioéconomiques à la sortie. Elles soulignent également la pression sur les prisons danoises déjà en manque d'effectif et en pénurie de places. Anette Storgaard mentionne qu'il existe de nombreuses possibilités de mesures alternatives dans la loi sur l'administration de la justice, telles que la confiscation du passeport ou l'obligation de se présenter chaque semaine à un contrôleur judiciaire. Le port du bracelet électronique évoqué dans l'article apparaît, certes, comme une solution alternative, mais un recours plus sévère. Selon les chercheuses, il faut une nouvelle réflexion au sein du système judiciaire danois, peu habitué à utiliser des solutions alternatives à la détention préventive, à l'exception des affaires impliquant des mineurs ou des personnes atteintes de troubles mentaux. La Chaire a reçu le 19 avril dernier les deux chercheuses à l'occasion d'un webinaire consacré au modèle scandinave.

[Pour voir le webinaire](#)

Østedgaard Nielsen, E. (19 mars 2023). Danmark i top tre: Vi varetægtsfængsler mere og mere, selv om der er andre muligheder. Dans [AvisenDanmark](#). Récupéré le 29 mars 2023.



En détention provisoire, les détenus restent dans des cellules comme celle-ci 23 heures sur 24.
© Michael Bager

À Porto

Du 27 au 30 mars s'est tenue la 3e édition du Symposium international de recherche correctionnelle (CRS) ayant pour titre «*Rehabilitating Reintegration: Research and Reflections on What Works*», organisé par l'EuroPris (European Organisation of Prison and Correctional Services), l'ICPA (International Corrections and Prisons Association) et la Direction générale de Reinserção e Serviços Prisionais del Portugal (DGRSP). Lors de cette conférence, des chercheurs, des directeurs de prisons, des membres des réseaux des services, des membres de l'exécutif pénal et des anciens détenus se sont rencontrés pour discuter de différentes thématiques dont les nouvelles approches de réhabilitation pour les contrevenants, les perspectives internationales sur les principaux défis en matière de réinsertion, la santé mentale et la récidive. Les participants ont échangé sur ces sujets et ont pu présenter leurs recherches et leurs pratiques. Parmi les panélistes présents, nous citerons: Fergus McNeill (University of Glasgow), Seena Fazel (University of Oxford), Sonja Snacken (Vrije Universiteit), Rui A. Gonçalves (directeur du DGRSP), Brian Lovins (Principal for Justice System Partners, USA), Fergal Black (directeur du Irish Prison Service).

Résumé du chercheur invité Sergio Grossi en tant que participant au Symposium



Stephen Akpabio-Klementowski (AFHEA) est chargé de cours en criminologie à l'Open University (OU), responsable régional de l'équipe *Students in Secure Environments (SiSE)* de l'OU, candidat au doctorat sur l'enseignement supérieur en milieu carcéral et ancien détenu. L'expérience unique de Stephen comprend une expérience vécue de la CJS, l'obtention d'un diplôme de premier cycle et de deux diplômes de troisième cycle au cours d'une période d'incarcération de huit ans. Il travaille actuellement avec plus de 60 prisons pour faciliter les études en tant que responsable régional de l'Open University, tout en donnant des cours aux étudiants de première et deuxième année de criminologie en tant que professeur associé et en menant des recherches dans les prisons.



Frédéric Armstrong – Pouvez-vous décrire un peu votre parcours, qui vous êtes aujourd'hui et qui vous étiez auparavant?

Stephen Akpabio-Klementowski – J'ai été directeur régional de l'équipe *Students in the Secure Environment* de l'Open University au cours des huit dernières années. Cette équipe a pour mission de soutenir et de faciliter les études universitaires pour les détenus. Je suis responsable des prisons des Midlands et du nord de l'Angleterre, soit environ 60 prisons au total. Mon rôle est d'apporter un soutien aux prisons et aux détenus pour faciliter leurs études. Je suis également chargé de cours à l'université et j'enseigne la criminologie aux étudiants de première et de deuxième année depuis quatre ans. Enfin, je suis chercheur, en phase finale de mon programme de doctorat. Ma thèse porte sur l'enseignement supérieur en prison et son rôle dans la réduction de la récidive. Avant d'aller à l'université, je suis allé en prison. J'ai été condamné pour des délits liés à la drogue et j'ai reçu une peine de 16 ans en 2002. C'était ma première peine carcérale. Mon parcours personnel m'a conduit à toutes sortes de criminalité, mais surtout au trafic de drogue. Je suis né à Londres, mes parents sont immigrés et nous vivions dans des logements sociaux. Je ne peux pas prétendre qu'il s'agit là de facteurs directs de ma délinquance. Je dois assumer une part de responsabilité en ce qui concerne ma personnalité et la manière dont je me suis comporté à l'époque, car j'ai des frères et sœurs qui ont réussi à ne pas aller en prison. Je n'établis pas de corrélation entre mes antécédents et le fait

que je vais aller en prison. Mais ils ont joué un rôle dans certaines des choses que j'ai faites avant de tomber dans la criminalité. Par exemple, j'ai quitté l'école à 14 ans sans formation et sans les compétences de base nécessaires pour trouver un emploi. Vous savez, si vous n'avez pas d'emploi et que vous avez besoin de moyens financiers, vous vous tournez vers la criminalité.

F. – Lors d'une précédente interview, vous avez dit quelque chose comme «l'éducation n'était pas mon truc à l'époque». Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet?

S. – Je pense que je faisais allusion à ma personnalité avant d'aller en prison. J'ai eu une très forte personnalité dès mon plus jeune âge. Je revendiquais mes propres pensées, ma propre compréhension des choses, même si je me rends compte aujourd'hui qu'elles étaient plutôt ignorantes. Mais à l'époque, j'avais un sentiment de maturité. Je pensais que j'étais assez vieux pour me débrouiller tout seul. Je n'avais pas besoin d'adultes pour me dire quoi faire. J'avais besoin de mes amis, de mes copains.

F. – Si j'ai bien compris, c'était plutôt le genre d'obligation ou d'autorité qui accompagne souvent l'éducation qui «n'était pas votre truc», n'est-ce pas?

S. – Vous avez tout à fait raison! Je remettait tout en question! Je voulais des réponses et je remettais en question l'objectif même de l'éducation. Dans ma propre communauté, je n'ai guère vu de preuves de ses avantages pour les personnes qui avaient pris la peine de s'instruire. Autour de moi, je voyais des gens qui avaient du mal à s'instruire, à aller à l'école et à se débrouiller au jour le jour. Pour moi, l'éducation n'était pas un luxe, mais je pensais simplement que je n'avais pas les ressources nécessaires: le temps, l'argent, les efforts.

F. – Avez-vous eu des difficultés avec la matière en soi?

S. – Je ne me suis pas engagé, et je pense que c'est ce qui est le plus triste pour moi, parce que je ne pouvais pas faire face à l'environnement. Je n'ai jamais réussi à travailler de manière constructive et ciblée avec le matériel. Je pense que c'est la clé de tout cela, parce que je ne me suis jamais appliqué. Ce n'est que lorsque je suis entré en prison et que j'ai eu cette opportunité que j'ai commencé à m'appliquer et que les résultats ont été presque instantanés.

F. – En quoi l'enseignement dispensé en prison est-il différent et vous a-t-il incité à vous investir?

S. – Le type d'enseignement auquel j'ai participé en prison était ce que nous appelons l'apprentissage à distance. Vous recevez votre matériel, vous avez un tuteur qui va vous aider et vous partez! Ce que j'aimais dans cette approche particulière de l'apprentissage, c'est que tout reposait sur moi. Si je faisais des efforts, j'y arriverais. C'était un contraste évident avec le type d'enseignement où une personne intelligente vous fait la leçon devant la classe. Comme je m'en rends compte aujourd'hui, l'une des choses que je trouve particulièrement agréables dans mon travail est que, parce que j'ai une formation non conventionnelle et un style d'enseignement non traditionnel, mes étudiants me font constamment remarquer à quel point mon approche est rafraîchissante parce que je m'aligne sur mes étudiants. Je considère que je suis susceptible d'apprendre autant d'eux, qu'eux de moi. Et mes étudiants trouvent que cela me rend accessible et que toute l'expérience d'étude est également accessible. C'est aussi ce que démontrent les résultats.

F. – Quelle était votre relation avec le tuteur lors de votre première expérience en prison?

S. – Mon premier tuteur est aujourd'hui un bon ami. Ce qu'il a fait pour moi, et qui a été inestimable, c'est de me donner le sentiment que, même si je n'avais pas reçu d'éducation formelle, mes pensées et mes opinions sur la matière étaient valables! Il a validé ma compréhension! Une partie de mon problème avec l'éducation dans le passé était que j'avais l'impression de ne pas être à la hauteur, pour être honnête. Je ne pensais pas pouvoir réussir... Je pensais que je n'étais pas capable, et mon bulletin scolaire semblait le prouver. L'attitude de mon tuteur m'a permis de commencer à croire un peu plus en mes propres capacités.

Comme je l'ai déjà dit, j'ai quitté l'école à 14 ans sans aucun diplôme. Dans notre système pénal, 42% des prisonniers étaient comme moi. Ils avaient quitté l'école pour une raison ou une autre, sans formation officielle. C'est un chiffre énorme. Au Royaume-Uni, la population carcérale dépasse les 90 000 personnes et 42% de ce chiffre représente une valeur énorme. Vous savez, quand vous retournez à l'école si tard, vous vous remettez en question, vous remettez en question vos capacités. J'ai toujours douté de mes capacités intellectuelles à étudier et à faire ce genre de choses. C'est donc un obstacle en soi. Mais cet obstacle peut être surmonté si vous avez accès au bon tuteur, au bon établissement, aux bons instructeurs, parce qu'ils peuvent vous aider à prendre confiance en vous.

F. – C'est intéressant, parce que vous avez dit que l'un des facteurs qui vous a aidé à persévérer dans l'éducation en prison était le fait que vous pouviez le faire par vous-même, mais il semble que la relation que vous avez établie avec votre tuteur a également joué un rôle important.

S. – Je ne saurais être plus d'accord. Ces relations sont essentielles. C'est un peu comme un échafaudage. On commence au bas de l'échelle, on progresse vers le haut et on a besoin de quelqu'un pour nous tenir la main. Surtout s'il s'agit d'apprenants adultes. Des gens qui ont interrompu leur éducation formelle. Ils ont besoin de quelqu'un sur qui compter.

F. – Apparemment, vous venez tout juste de commencer à utiliser directement le matériel d'enseignement postsecondaire? Qu'est-ce qui explique cette situation?

S. – Au Royaume-Uni, toute personne placée en détention doit faire l'objet d'une évaluation de ses capacités de lecture, d'écriture et de calcul. Cette évaluation est effectuée par l'administration pénitentiaire. Elle a pour but de déterminer où vous en êtes et s'il y a des lacunes dans votre apprentissage. J'ai passé mon évaluation et j'ai obtenu d'excellents résultats. J'ai obtenu des résultats supérieurs au niveau GCSE (General Certificate of Secondary Education) en littérature et en calcul.

Je m'apprêtais à quitter la salle et la personne chargée de l'évaluation m'a rappelé. Elle m'a dit: «Vous avez très bien travaillé... mais vous avez dit que vous n'aviez pas d'études formelles» et j'ai répondu: «Eh bien, je n'en ai pas!» Elle m'a dit: «Vous vous êtes très bien débrouillé! Et il s'agit de la norme GCSE. Donc, si vous vous étiez inscrit pour faire le GCSE officiellement, vous auriez obtenu votre GCSE aujourd'hui, parce que vous venez de le réussir!» J'étais un peu en état de choc. Je commençais à purger ma peine. J'avais un long chemin à parcourir. Et elle m'a dit: «Voudriez-vous explorer cela?» Et je me suis dit, à quoi bon? Je suis en prison pour presque dix ans.

J'ai dit «Mademoiselle, écoutez, je ne vois pas l'intérêt, vraiment», et elle a répondu «Eh bien, vous pouvez commencer par obtenir votre tout premier diplôme, de sorte que vous n'ayez plus besoin de dire «je n'ai pas de formation», au moins vous en auriez une, vous auriez votre GCSE. Qu'en pensez-vous? Vous avez fait cela en un clin d'œil. Cela ne va pas vous prendre longtemps. Prenez un stylo et écrivez, mettez-le à votre actif. Et, vous savez, vous vous sentirez bien d'y être parvenu.» Et je me suis dit, pour me la sortir de la tête, «OK, allons-y!»

Après avoir obtenu mon GCSE, j'ai pu suivre un enseignement à distance à l'Open University. Grâce à cette interaction avec ce membre du personnel, et lorsque vous parlez de la relation entre le tuteur et les étudiants, une autre relation que vous devez vraiment prendre en considération est la relation entre les prisonniers et les officiers.

F. – Quelle est la relation entre le personnel enseignant et le personnel pénitentiaire?

S. – Une de mes critiques est que les services d'enseignement sont déconnectés du régime pénitentiaire. C'est presque comme un boulon, c'est dans un bloc différent. Il y a tellement d'efforts à faire pour accéder à l'enseignement. Je pense que l'éducation devrait être intégrée, qu'elle devrait se trouver là où l'on vit, où l'on travaille et où l'on existe. Je pense que davantage de personnes s'y intéresseraient. Bien sûr, cela pose des problèmes pratiques, parce qu'au Royaume-Uni, nous savons qu'il y a un problème d'effectifs dans les prisons. Le nombre d'agents pénitentiaires est faible. Nous savons que ces activités, les activités de réhabilitation, demandent du temps et des ressources.

Ainsi, au Royaume-Uni, les agents pénitentiaires n'ont pas grand-chose à voir avec l'éducation, mais nous avons également du personnel civil. L'éducation dans les prisons est confiée à des entreprises privées. Nous avons donc des entreprises privées qui viennent dispenser un enseignement dans les prisons aux détenus. Mais le personnel civil qui entre dans le département de l'éducation n'a souvent pas la même attitude ou le même sentiment que les agents pénitentiaires. Leur formation est totalement différente. Le personnel pénitentiaire se concentre sur les éléments de sécurité et sa responsabilité est de garantir l'ordre. Le personnel civil a tendance à avoir une attitude et une approche légèrement différentes de l'éducation pénitentiaire, et on constate qu'il y est plus favorable. Leur rôle est donc très important pour soutenir cette démarche. Ce qu'il faut donc intégrer, c'est l'offre, pas le personnel. Comme je l'ai dit, le bloc éducatif, où l'apprentissage a lieu, est séparé des unités de logement. Pour accéder au bloc éducatif, tout doit fonctionner parfaitement! Vous devez avoir le bon nombre de gardes, parce que les prisonniers ne se rendent pas au département de l'éducation par eux-mêmes, n'est-ce pas? Ils doivent être escortés et si vous manquez de personnel, ou si le personnel doit être présent dans les ailes pour assurer l'ordre dont nous avons parlé, alors la première chose à faire est de dire: «Il n'y a pas d'escorte, il n'y a pas d'éducation aujourd'hui.» Le personnel civil n'est pas qualifié pour escorter les prisonniers. Ainsi, lorsque, en tant qu'enseignant, je me rends dans une prison où j'ai un étudiant, je serai escorté par un membre du personnel éducatif pour donner mon cours. Ils peuvent le faire, mais ils ne peuvent pas escorter les prisonniers de l'aile au département de l'éducation. C'est pourquoi il est important d'intégrer l'éducation dans l'unité de vie. C'est une question d'accès.

F. – Pouvez-vous décrire ce que l'éducation a apporté à votre vie?

S. – Tout! Littéralement. Je suppose que c'est la raison pour laquelle ce niveau d'étude offre tant de choses. Parce qu'il est transformateur. Parce que si vous pouvez transformer une vie comme la mienne, sur la base de mes propres mérites, c'est gagnant pour toutes les parties concernées. Dans mon cas, il est évident que je ne suis pas retourné en prison, que je n'ai pas récidivé, que je n'ai pas fait d'autres victimes, que j'ai un emploi rémunéré, dans un rôle qui offre de réelles perspectives, des perspectives qui dépassent vraiment mes rêves les plus fous. Tels sont les avantages personnels pour moi, pour ma famille. J'ai une jeune famille. J'ai trois filles. Ma première était âgée d'à peine trois mois lorsque j'ai été condamné. Et lorsque je suis sorti, après avoir passé la moitié des 16 années en prison, elle avait déjà huit ans. Et l'une de mes grandes préoccupations était, comme vous le savez d'après la documentation, que les enfants de prisonniers et d'anciens prisonniers sont beaucoup plus susceptibles d'aller eux-mêmes en prison, ce qui m'inquiétait énormément! Et je pense que c'est en partie la raison pour laquelle j'ai travaillé si dur. Mais je dois ajouter que j'ai eu de la chance d'avoir cette opportunité. Je pense qu'il est important de le dire, car si vous voulez faire quelque chose et que vous n'en avez pas la possibilité, vous êtes coincé. J'ai donc beaucoup de chance d'avoir pu faire cela en prison. J'ai deux autres filles, qui ont 12 et 13 ans, et je suis plus proche d'elles, parce qu'évidemment, j'étais ici quand elles sont nées. Elles sont très à l'aise avec mon histoire parce que je l'ai partagée avec elles. Et c'est agréable de voir qu'elles ont été capables de la tourner de manière positive. C'est positif parce qu'elles disent des choses comme «au moins, papa, tu vas maintenant aider les gens. Tu ne répèteras plus tes méfaits.» Et je pense que cela n'est possible que parce que c'est quelque chose qui est venu directement comme un bénéfice de mon éducation. J'en ai profité, ma famille immédiate en a profité, ma communauté en a profité. Les gens savent que je travaille pour l'université. Ils s'adressent à moi pour obtenir des informations ou toute autre chose. Les gens savent que j'ai une formation. Ainsi, les amis qui ont des enfants, qui sont dans et autour du système judiciaire comme je l'ai été moi-même, en tant que jeune personne, viennent me voir et je m'implique souvent dans cette démarche et j'essaie de leur proposer des solutions de rechange.

F. – J'aimerais maintenant orienter la conversation vers votre travail de chercheur. Pensez-vous que vos expériences de vie apportent des avantages à votre travail d'universitaire, de chercheur?

S. – Absolument! Non seulement mes expériences, mais aussi mes expériences personnelles!

Elles éclairent les théories et les concepts. J'allais dire que tout le monde n'est pas fait pour aller à l'université, mais j'ai fait marche arrière, parce que je me suis dit «non, tout le monde peut!» L'université devrait être pour tout le monde, et tout le monde devrait pouvoir y accéder. Lorsque j'y pense de cette manière, j'essaie d'exprimer cela dans mes écrits sur la criminalité, afin que nous ne nous contentions pas de régurgiter le discours officiel sur les statistiques officielles. Je pense que les criminologues doivent être plus courageux. Nous devons aller sur le terrain. Nous devons utiliser les preuves qui existent déjà pour plaider en faveur d'une réduction de l'incidence de la délinquance, ou plus particulièrement de la récidive au Royaume-Uni. La récidive au Royaume-Uni coûte environ 15 milliards de livres par an, et il ne s'agit là que du coût financier de la récidive. Nous ne parlons même pas du coût individuel et personnel de ces victimes: ce coût est encore plus élevé. Et nous savons que là où les gens étudient, parce que nous savons que 42% d'entre eux n'ont en fait jamais étudié de leur vie, ils sont arrivés là sans aucune qualification, nous le savons! Alors pourquoi n'avons-nous pas un système permettant de combler cette lacune? Parce que nous savons, d'après les preuves, les preuves anecdotiques disponibles, que l'impact de l'éducation ne se limite pas à l'individu, mais s'étend à tous les domaines.

F. – Que pourrions-nous faire de mieux?

S. – Je ne sais pas exactement ce que nous pourrions faire de mieux pour réduire la délinquance, mais je sais que la récidive est ce qui pose problème, car elle indique que les interventions en place ne fonctionnent pas! Dans notre système, le taux de récidive n'a jamais baissé — il a toujours augmenté! Nous construisons régulièrement de nouvelles prisons, parce que nous essayons de suivre le mouvement. Cela me laisse penser que les interventions ne fonctionnent pas et que l'un des piliers sur lesquels les défenseurs des prisons, tels que nous les connaissons, fondent leur argumentation, la prison comme moyen de dissuasion, ne fonctionne tout simplement pas au Royaume-Uni.

F. – Qu'est-ce qui fonctionnerait alors?

S. – J'ai eu de la chance, dans tous les aspects de mon expérience de l'incarcération. Je dis cela parce que je ne m'étais pas préparé à recevoir une éducation. J'ai veillé à garder le contact avec mes amis proches et ma famille, des personnes dont je savais qu'elles avaient besoin de soutien. J'ai eu la chance de rester en contact avec ma famille lorsque j'ai été libéré. J'ai retrouvé une famille qui m'a accueilli. J'avais une maison à retrouver, qui me servait de point d'ancrage. Je m'étais construit une base grâce à mon éducation, de sorte que lorsque je suis sorti, j'ai eu des opportunités basées sur les fondements éducatifs que je m'étais créés. Nombreux sont ceux qui sortent sans domicile fixe. Ils sont sans abri. Beaucoup sortent sans formation. Je suis sorti avec un bon emploi, qui s'est finalement concrétisé, mais ce n'est pas le cas pour de nombreux prisonniers. Beaucoup de prisonniers ont des problèmes avec leur famille. Leur famille peut s'opposer à eux, elle s'oppose à leurs délits et ne veut rien avoir à faire avec eux. Parce que même si vous avez purgé votre peine, il y a toujours un sentiment de honte. Ce qui fonctionnerait donc, c'est de permettre aux détenus d'accéder à une éducation de qualité et de bénéficier d'un soutien efficace pour faire face aux problèmes sociaux tels que le logement, l'emploi, les dépendances et les conseils en matière d'endettement, et ce avant leur libération.

F. – Quelle est la relation entre l'éducation et tous ces éléments — famille, réseau social, etc.?

S. – Pour moi, l'éducation l'emporte sur tous les autres, car l'éducation ne dépend pas d'autres facteurs que l'accès. Une fois que l'accès à l'éducation est garanti, les gens peuvent s'en servir et aller aussi loin qu'ils le souhaitent. Tout le reste dépend d'autres facteurs. Que pense votre famille de vous? Que pense la société de votre retour dans la communauté? L'éducation est neutre. Si vous l'avez, vous en tirerez les bénéfices, quels que soient les autres facteurs. D'une certaine manière, l'éducation permet de contrôler sa vie. Pour les personnes incarcérées, en particulier, l'éducation est souvent le seul moyen d'avoir un sentiment de contrôle, parce que lorsque vous apprenez, cela n'implique personne d'autre.

F. – Comment pouvons-nous améliorer et promouvoir les services actuels?

S. – À mon avis, la raison, ou une partie de la raison pour laquelle les gens ne pensent pas que l'éducation en prison est une priorité est liée au fait que nous n'avons pas été en mesure d'établir un lien clair entre la notion de réinsertion et la réduction du nombre de victimes potentielles. Nous avons toujours parlé de réinsertion du point de vue de l'individu, «tu ne vas plus causer de problèmes». Mais nous n'avons jamais franchi l'étape suivante pour rendre explicite le fait que la réduction de la récidive équivaut à une réduction de la victimisation. Je pense qu'avec ce type de formulation, vous obtiendrez plus d'attention de la part des gens. Il est facile de voir quel est l'avantage pour la personne incarcérée. Lorsque les gens reçoivent une éducation, ils améliorent leurs perspectives. Il en résulte une réduction de la récidive, car la plupart des personnes incarcérées au Royaume-Uni le sont pour des questions d'argent. Mais le public ne franchit pas l'étape suivante de la compréhension et ne dit pas «vous savez quoi? Il ne récidive pas. Cela signifie qu'il ne fait plus de victimes», et c'est là le prix à payer. Il est facilement ignoré parce qu'il n'y a pas de lien explicite entre la réduction de la délinquance et la réduction de la victimisation.

F. – J'aimerais connaître votre avis sur les solutions concrètes qui permettraient d'améliorer les services et l'éducation dans les prisons, non seulement dans l'enseignement postsecondaire, mais aussi dans l'éducation en général.

S. – On peut rendre les instructeurs, les enseignants, peu importe comment on les appelle, sympathiques aux yeux de leurs élèves. S'ils ne le sont pas, les étudiants ne s'identifieront pas à ce qu'ils ont à dire. C'est une évidence. Je pense également que l'apprentissage doit être amusant. L'environnement carcéral est trop sérieux. L'activité d'apprentissage peut être manipulée de tant de façons pour atteindre certains résultats. Nous devons simplement être intelligents et non paresseux. Lorsque nous élaborons du matériel pédagogique, nous devons le faire de manière à ce que ceux qui le regardent et le reçoivent soient enthousiasmés par ce qu'ils regardent. Ils doivent sentir qu'il y a quelque chose pour eux. Les enseignants doivent également faire preuve d'empathie. Ils ne doivent pas faire de distinction entre les différents types d'élèves, en fonction de leur délit, par exemple. L'attitude à adopter en tant qu'éducateur est de savoir que l'objectif est d'éduquer et non de punir.

F. – Pour certaines personnes, il semble que la seule chose concrète que l'éducation en prison apporte soit de rendre l'emprisonnement moins pénible. Est-ce suffisant?

S. – Bien sûr que oui. Je ne peux pas citer de chiffre exact, mais je peux vous dire qu'il y a eu plus de 990 suicides dans les prisons britanniques au cours des 18 derniers mois. Nous avons enregistré des milliers de cas d'automutilation. Les prisons sont l'environnement le plus inhumain et le plus dégradant qui soit, surtout si le régime est punitif. À ma connaissance, il n'y a qu'en Scandinavie que l'on comprend que les prisons peuvent être humaines et les résultats sont éloquentes: dans le monde entier, c'est en Scandinavie que l'on trouve les taux de récidive les plus bas. Ils tempèrent leur punition en faisant preuve d'humanité, ce qui relève du simple bon sens. Après tout, nous avons enfermé des gens pendant la pandémie, 23 heures par jour. Et on s'étonne que ces gens en sortent furieux ou se sentant victimes. Le système crée toutes ces émotions inutiles chez les gens, alors qu'on pourrait avoir quelque chose comme ce qui existe en Scandinavie.

Beaucoup de personnes souffrent de troubles mentaux en prison, mais la plupart d'entre elles restent rationnelles dans la mesure où elles peuvent comprendre ce qui leur est bénéfique. Au cours de mes huit années d'incarcération, il n'y a eu aucun point positif. Littéralement aucun. Le seul point positif est l'éducation. Ainsi, lorsque je suis en prison et que je fais un exposé, je dis aux jeunes: «Les gars, vous savez aussi bien que moi qu'il n'y a rien de positif à emporter avec vous lorsque vous quittez la prison. Qu'allez-vous rapporter, en fin de compte? Si vous avez, comme moi, mes diplômes de premier cycle, deux maîtrises de troisième cycle, je pense que vous avez quelque chose de positif.» Et les gens me regardent et disent: «Je n'y avais pas pensé comme ça.» C'est ainsi qu'il faut voir les choses. L'environnement carcéral est fait pour punir, rien d'autre. Mais si vous y passez un long

moment, vous voulez avoir le sentiment que ce n'est pas une perte de temps. Et si vous ne voulez pas que ce soit une perte de temps, c'est à vous de faire quelque chose pour y remédier. Les prisons empêchent les gens de penser et d'être rationnels, car tout est fait pour eux. C'est comme «ne décide pas, parce que tu as pris de mauvaises décisions, n'est-ce pas? C'est ce qui t'a conduit ici. Donc, fini les décisions pour toi. On décide pour toi.» Et vous êtes surpris de constater que les gens n'ont pas les compétences de base dont ils ont besoin pour s'aider eux-mêmes. Je constate que, bien sûr, la notion de réinsertion n'est ni l'une ni l'autre, car il existe une multitude d'ouvrages qui vous disent que ces choses ne fonctionnent pas. Ce qui fonctionne, c'est que les gens ont le désir d'améliorer leur situation et que quelqu'un a la gentillesse de les accompagner et de les soutenir dans cette démarche. C'est ainsi que les choses se passent. Mais si quelqu'un continue à vous dire et à vous dicter votre conduite, vous n'y parviendrez pas. Vous n'atteindrez pas ce potentiel par vous-même. Et c'est problématique.

F. – Il semble que nous puissions conclure que l'éducation peut aider tout le monde. Votre cas est peut-être le cas idéal, mais il n'y a certainement pas de mal à l'offrir à tout le monde.

S. – Oui, je suis tout à fait d'accord. Tout le monde n'en profitera pas. Vous savez, on m'a encouragé à prendre le programme, quand on me l'a proposé, les deux premières fois, j'ai pensé que la responsable de l'éducation de la prison avait perdu la tête, parce que je ne m'attendais pas à ce que ça marche pour moi. Mais finalement, elle a insisté, les gens ne sont pas obligés de le faire. Mais si quelqu'un ne s'en prévaut pas aujourd'hui, cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas le proposer. Il peut être récupéré demain, vous savez. Je pense que si l'on veut faire quelque chose d'aussi spectaculaire que d'avoir le droit d'incarcérer, je pense qu'il faut un devoir de soin tout aussi rigoureux. Et le devoir de soin, je ne veux pas dire dans l'immédiat, parce que je m'occupe de vous. Je veux parler du devoir de soin qui consiste à savoir que vous êtes une personne vulnérable et donc à mettre en place un système de soutien pour vous, indéfiniment, si vous en avez besoin, sans quoi vous reviendrez en prison.



Entretien avec un apprenant à l'établissement de Sainte-Anne-des-Plaines, le lundi 30 janvier, avec Frédérick Armstrong. John est incarcéré dans une unité du Centre régional de santé mentale. Il a accepté de nous parler de son expérience de l'éducation en prison. Afin de respecter son droit à l'anonymat, nous avons accepté de le désigner avec un pseudonyme. Nous tenons également à préciser que John a obtenu en avril dernier son diplôme d'études secondaires (DES).



Frédérick: Tu es allé à l'école dans différents centres de détention, est-ce qu'il y a des défis particuliers à chaque centre?

John: À Sainte-Anne-des-Plaines, on est moins nombreux. La procédure est un peu différente: il y a une fouille tous les jours avant d'y aller. Sinon, c'est pareil dans toutes les prisons. Quand j'étais au maximum, ils ne te fouillent pas, ils ne te touchent pas, mais ils te passent au détecteur de métal.

F. – Est-ce que ça a été plus difficile pour toi d'avoir accès aux cours au Centre régional de santé mentale (CRSM)?

J. – Au CRSM, c'est plus facile. Tout se fait quasiment tout seul. Tu n'as pas besoin d'appliquer. Tu as une équipe qui est là pour te diriger dans la bonne voie. On a des travailleuses sociales qui sont spécialisées là-dedans. On est plus encadré! Ailleurs, il faut que tu fasses la demande toi-même et la COVID n'a pas aidé. Quand je suis arrivé à Cowansville, après ma sentence, en 2018, c'était facile. Avec la COVID, vu que c'était bloc par bloc, les mouvements étaient plus contrôlés. Il fallait qu'ils trouvent une place où ils pouvaient te mettre, alors qu'ils sont déjà limités avec le nombre de professeurs, avec le temps aussi. Quand il y a de quoi qui arrive dans la prison, tout ferme. Ça peut retarder le processus. Ils peuvent fermer longtemps. À Donnacona, c'est plus dur, parce que ça ferme quasiment à tous les deux jours: chaque fois qu'il y a des drones ou des batailles, ils ferment la prison au complet.

F. – J'imagine que ce n'est pas obligatoire d'aller à l'école?

J. – Ça peut être obligatoire sur ton plan correctionnel. Il n'y a pas de grosses conséquences si tu le suis pas, mais quand même. C'est sûr que si ton plan correctionnel te dit d'aller à l'école et que tu n'y vas pas, tu ne vas jamais être recommandé pour rien.

F. – Pourquoi voulais-tu aller à l'école?

J. – Je suis incarcéré depuis que j'ai 12 ans. J'ai commencé en centre d'accueil, on n'allait pas à l'école si on était en centre fermé. Ils ne nous laissaient pas y aller.

F. – Donc entre 12 et 16 ans, tu n'es pas allé à l'école?

J. – Dépendamment des centres, dès que tu reçois ta sentence, jeunesse ou adulte, ils te transfèrent quand ils veulent! Souvent, c'est triste à dire, mais ça devient une question de budget. Ils ont un budget, mettons sept millions par année, pour des transferts. En avril, crois-moi, ils doivent avoir dépensé tout ce budget, sinon ils vont le perdre l'année prochaine! Nous, on devient des victimes de la bureaucratie, en se faisant bouger partout. Chaque fois que tu changes, ça prend un 2-3 semaines pour que les autres prennent ton profil scolaire et que tu puisses commencer. Pendant ce temps-là, ils te retransfèrent. Moi, par exemple, j'ai fait 49 mois de provincial avant d'avoir ma sentence, sans pouvoir aller à l'école... Tu sais, il y a plein de gars qui ont passé plusieurs années à attendre, alors qu'ils auraient pu être en train de faire quelque chose de productif, d'apprendre, puis pas juste ça! Tu penses aux victimes dehors. C'est un effet «boule-de-neige». C'est important qu'on ait une éducation, parce que moi je suis sorti de prison plusieurs fois, puis je suis toujours retourné à ce que je connaissais parce que je n'avais aucune opportunité. J'avais une tache sur mon nom, pas d'éducation, pas d'expérience de travail, ça ne laisse pas beaucoup de choix! Et puis, j'ai des enfants. Il y a beaucoup de gars, ils ont des enfants jeunes et donc des responsabilités. Ils ne sont pas capables de rivaliser sur le marché du travail. Quand j'étais jeune, dans les années 90, on n'avait pas accès à certaines technologies (ordinateurs, Internet). Même si on a notre D.E.S., on n'est pas au même niveau de connaissance. C'était très limité. Il faudrait des officiers de liaison, par exemple, pour qu'on puisse avoir accès à l'Internet. Il doit y avoir une façon! Je le sais, je regarde des épisodes, je vois ça aux États-Unis: ils ont des iPads! J'ai eu une sentence de 15 ans. Durant ce temps-là, y aura beaucoup de choses qui se seront passées dans le monde. On reste en arrière et ça augmente les chances de récidiver.

F. – Pourrais-tu me parler de ta perception des programmes et des enseignants?

J. – L'école, c'est la seule place où je ne me sens pas vraiment en prison. J'ai toujours apprécié les écoles. À Cowansville, c'est une place où on n'est pas entouré de gardiens. Tu sais, c'est ton petit espace. Mais, je sais qu'il y a beaucoup de gars, vu qu'ils ont des troubles d'apprentissage, des troubles du comportement, ils ont de la misère à gérer leurs émotions. C'est plus facile pour eux, juste de lâcher puis d'aller consommer. Il y a de la drogue partout en prison, tout le temps, et c'est facile. Je te dirais qu'il y a bien plus de gars qui vont sortir avec des problèmes de consommation, puis être criminalisés que ceux qui vont sortir avec un D.E.S. Mais ça devient un choix de chaque gars. C'est sûr que s'ils faisaient de quoi de plus attractif, plus de gars voudraient y aller.

F. – Tu as dit que les gars n'étaient pas capables de gérer leurs émotions et que ça compliquait leur entrée à l'école. De quelles émotions parles-tu?

J. – Je parle des échecs personnels. Les gars se sentent humiliés. Ils ne veulent pas vivre ces émotions, donc ils évitent. C'est pour ça qu'on lâche l'école quand on est jeune. On ne se sent pas à la hauteur. Ça fait en sorte qu'on se sauve à la place de faire face. C'est le cas pour quasiment tout le monde qui est dans la criminalité: ils se sauvent des problèmes en commettant un crime. À la fin de l'histoire, ça devient bien plus dur qu'avoir à travailler. Au début, on ne pense pas comme ça. Après, ça devient des habitudes de vie. La plupart des gars, ce sont tous des consommateurs. La consommation, la santé mentale, la criminalité, ça va ensemble! La pauvreté, le manque d'éducation et d'opportunités aussi. Il y a un lien de corrélation, certainement.

F. – Es-tu à l'aise de me parler de tes conditions de santé mentale? De ton diagnostic?

J. – Je suis diagnostiqué TPL (troubles de la personnalité limite). J'ai été suicidaire, en dépression, et j'ai aussi un trouble de stress post-traumatique. Tu sais, les détenus n'arrivent pas ici pour rien. Il y a quelque chose qui ne fonctionne pas, pour qu'on se rende là. Moi, je suis un gars qui a été élevé dans le système: j'ai été enlevé à mes parents parce qu'ils étaient considérés comme négligents, car ils consommaient. J'ai un frère plus vieux, qui n'a pas été placé à la DPJ. Je regarde où il en est aujourd'hui, et je me compare, et je trouve que ma mère a fait une bien meilleure job que la DPJ, surtout en ce qui concerne les études. Mon frère, il avait 17-18 ans quand il a fini. Moi, j'en ai 39 et je suis près de finir. Il me reste deux crédits. Rendu au fédéral, ils commencent à prendre soin de ton éducation, mais ils devraient s'en préoccuper bien avant qu'on arrive ici.

F. – Qu'est-ce qui fait que tu as persévéré?

J. – Je suis un gars persévérant. J'imagine que j'ai beaucoup de discipline quand je décide quelque chose. J'ai le même salaire, si je vais à l'école ou si je travaille. Je suis aussi bien de faire ce qui est bon pour moi. Quand j'ai commencé, fallait que je recommence tout, niveau secondaire. Il y a eu des moments où je voulais lâcher. Mais, je suis soutenu par une équipe en santé mentale. Ça m'aide beaucoup. J'ai ce soutien que les autres gars n'ont pas, puisque je suis un gars de la DPJ. Ils ont tous mes dossiers depuis que je suis un enfant. Ils connaissent mes problèmes. Il y a d'autres gars qui en auraient plus besoin que moi disons, mais ils ne sont pas diagnostiqués. Ils ne sont pas prêts à faire face à leur situation, à essayer de travailler sur eux. Tu dois prendre conscience que tu as des problèmes avant de travailler sur ceux-ci.

F. – Le soutien de cette équipe, comment ça marche?

J. – Tu vas parler à l'équipe en santé mentale, aux psychologues. Après ça, ils t'assignent un travailleur social, un psychologue ou un psychiatre, dépendamment. Personnellement, j'ai tout ce monde-là dans mon équipe. Je me fais voir souvent dans une semaine.

F. – Pourrais-tu me décrire la différence dans ton quotidien quand tu peux fréquenter ou non l'école?

J. – C'est sûr que si tu ne t'occupes pas, il y a des chances que tu consommes ou que tu te mettes dans le trouble. Il n'y a que du négatif dans ces milieux. Il faut que tu sois fort pour persévérer puis rester positif dans un milieu où c'est juste de la criminalité. Après, tout dépend de ce que tu veux faire de ta vie. Moi, j'ai fait plusieurs sentences durant lesquelles je n'étais pas motivé. Chaque gars a besoin de son affaire pour persévérer. Moi, j'ai été chanceux, j'ai été capable de trouver une motivation. Mais, beaucoup de gars qui sont en prison, ils n'ont pas de famille, ils n'ont pas de soutien, ils n'ont personne. Ce monde-là, c'est beaucoup plus dur d'être motivé que pour un gars comme moi. J'ai de la famille, des enfants qui m'aiment.

F. – Qu'est-ce que tu ressens, alors que tu es si proche de terminer ton secondaire?

J. – De la fierté! Ça ouvre des portes. Je vais pouvoir faire des cours de Cégep et faire de quoi de plus, pour le temps qu'il me reste.

F. – Quand tu as commencé, pensais-tu être capable de terminer?

J. – Oui, parce que j'avais eu une sentence de 15 ans, donc je me suis dit que j'avais le temps. Je savais que, peu importe le nombre de transferts, j'avais le temps de le faire. Puis là, avec la COVID, tout était au ralenti, ça nous a ajouté du temps. Et quand l'école a recommencé, j'étais content.

F. – Tu as des plans pour ta sortie?

J. – Ma mère a une entreprise, donc je veux prendre un cours d'entrepreneur pendant que je suis ici. On va voir quelles sont mes options, c'est limité. Par exemple, ça se peut que je sois obligé de payer.

F. – Peux-tu poser ces questions à ton équipe de soutien? Ils sont présents?

J. – Oui. Même si je ne voulais pas, ils seraient là pour moi [rires]! Il y a des journées où ça ne te tente pas, il y a des journées où tu es déprimé, fâché. Mais peu importe, ils sont là pour essayer de t'aider. Ils sont très compréhensifs. Ils sont habitués à travailler avec des gars qui ont des troubles du comportement. Je suis béni, dans ma situation, d'avoir cette opportunité-là. Je sais que j'ai fait beaucoup d'années en prison avant de pouvoir venir ici. Je suis sûr qu'ils aimeraient accueillir tout le monde, mais c'est limité. Si les gars ne sont pas prêts à faire l'ouvrage, ils vont attendre, puis dès que ton équipe donne le «go», c'est bon. Ils voient que tu es sérieux, si tu fais de la psychothérapie depuis 2,3 ou 4 ans.

F. – Qu'est-ce que tu aimes à l'école?

J. – J'aime beaucoup l'histoire, parce que ce sont de vrais faits, on se rend compte d'où on vient. Je vois l'évolution et comment on en est arrivé là. Je suis aussi un musicien. Je joue de la guitare, donc j'aime bien les langues. C'est très important pour moi. J'ai de bonnes notes en anglais. Ma première langue, c'est l'anglais.

F. Ton DES, va être délivré par la commission scolaire francophone? Est-ce que tu aurais préféré le faire en anglais?

J. – Pas vraiment. Moi, je suis un Québécois anglophone. Le fait que j'ai fait mon parcours dans les deux langues, ça me rend fier. Pas tout le monde est capable de faire cela.

F. – Est-ce que c'est spécifique à Sainte-Anne-Des-Plaines, d'avoir ce choix?

J. – Non, c'est pas mal dans chaque pénitencier. Il y a des cours optionnels un petit peu différents, dépendamment des enseignants et du niveau de sécurité aussi. Il y a tout le temps des questions de sécurité, et ça c'est hors de leur contrôle à l'école.

F. – Le fait d'avoir achevé ton secondaire, quel impact ça a dans ton plan de réinsertion?

J. – Ça m'ouvre des portes. Présentement, il faut ce diplôme. Par exemple, dans ma relation avec mon employeur, je suis sûr qu'il va préférer avoir un gars qui a fait 10 ans en prison, mais qui a fait quelque chose durant ces années, que quelqu'un qui n'a rien accompli. Je vais avoir fait tout ce que je pouvais pour évoluer, être une meilleure personne. Ça doit avoir une certaine valeur.

F. – Qu'est-ce que tu as appris à l'école en dehors de la matière à proprement parler?

J. – J'ai appris à apprendre! Tu sais, avant, dans ma vingtaine, je pensais tout connaître. Je pensais avoir toutes les réponses. Là, j'en ai 39, je sais que je ne connais rien, puis j' imagine que c'est ça que j'ai appris à l'école. J'ai aussi essayé de trouver le plaisir là-dedans. Puis, le pouvoir provient de la connaissance!

F. – Comment était ta relation avec tes professeurs?

J. – J'ai toujours eu de bonnes relations avec eux. Pour devenir un prof dans une prison, ça prend un certain type de personnes: quelqu'un de très ouvert d'esprit, qui croit en ce qu'il fait. Ils sont très patients et investis avec leurs étudiants.

F. – Quand tu allais à l'école, plus jeune, tu n'as pas vécu ça?

J. – Non. J'étais un enfant qui était tout le temps dans le trouble. Donc, c'est sûr que je n'étais pas un des préférés. Ici, ils croient en nous. Ils ne nous abandonnent pas aussi facilement. Je peux comprendre que ce soit normal que, quand tu es à l'école régulière, quand tu vois, par exemple, quelqu'un qui est tout le temps dysfonctionnel, toujours négatif, à un moment donné, tu t'en laves les mains. Ici, les profs ils essaient de nous pousser, ils persévèrent.

F. – Comment pourrait-on améliorer l'éducation en prison?

J. – Quand j'étais à Cowansville, j'ai vu qu'ils avaient commencé à acheter des petits bancs, où il y a des pédales, des petites chaises aussi. C'est pour les gars qui ont le TDAH, comme ils ne sont

pas capables de rester concentrés. C'est un gros problème en prison. Les gars ne peuvent pas se concentrer, donc ils ont besoin de petites techniques. Avoir accès à Internet et aux ordinateurs, ce serait bon aussi. Il faut plus de budget pour ça. Ça prendrait aussi plus de choix de cours optionnels. Il faudrait aussi motiver les détenus à fréquenter l'école, en rendant les cours obligatoires, par exemple! Je n'aime pas l'idée de rendre une activité obligatoire, les gars ont déjà assez de règles à suivre, mais une fois le parcours complété, c'est certain que les gars apprécieraient.

F. – Plusieurs personnes qui travaillent sur l'éducation en prison concluent que même si au début les gars vont à l'école pour passer le temps, finalement ils se font «prendre au jeu» de l'école (apprentissage, éducation). Tu penses que c'est le cas?

J. – C'est la première étape. Mais je ne sais pas comment on pourrait les mener à ça sans les contraindre. Mais c'est sûr que si les gars ont un problème d'apprentissage, il faut que ça soit adapté. Il faut qu'ils soient capables d'atteindre leurs objectifs. Un gars va lâcher s'il pas le niveau en mathématiques, par exemple. S'il ressent qu'il n'est pas capable d'avoir un diplôme parce qu'il n'a pas acquis les bases, il va abandonner! Il devrait y avoir des échelles différentes de diplômes. Ils ont besoin de professeurs qui sont capables de gérer les troubles d'apprentissage et de comportement. Je peux aussi imaginer que ça peut être très difficile de trouver des employés, de faire venir des professeurs dans cet environnement hostile.



Salle de classe, Établissement Archambault



F. – Est-ce que tu préfères un prof qui t'enseigne la matière et te prend au sérieux comme étudiant, ou qui essaie de t'élever comme être humain?

J. – J'imagine que ça prend les deux. Concernant la prison, j'irais avec le 2^e aspect. Il ne faut pas juste un professeur qui enseigne les mathématiques, mais un professeur qui t'apprenne à te «gérer». On n'apprend pas aux élèves à l'école à gérer leurs émotions. En prison, ce sont souvent des gars qui ont tout appris de la mauvaise façon, donc ils doivent désapprendre plein de comportements.

F. – Qu'est-ce que l'école t'apporte d'unique que tu ne retrouves pas avec un psychologue ou dans d'autres programmes?

J. – L'école ouvre des portes pour ton futur. Tout le processus est intérieur, quand tu travailles avec un psychologue. Ce sont des affaires qui t'importent à toi. Mais ça ne donne pas un emploi, mettons. L'école donne des opportunités, ou au moins une chance. Parce que c'est bien beau d'avoir un diplôme secondaire, mais ça ne pèse pas lourd comparé à un dossier criminel. Mais, c'est certain que si tu as un dossier criminel et pas fini ton secondaire, tu n'auras pas de job.

F. – Pourquoi c'est important l'éducation en prison?

J. – Il y a plusieurs raisons, mais si tu te laisses pourrir en prison, en faisant ton temps, tu ne vas pas évoluer. Comme je disais, l'école t'ouvre les yeux. Tu apprends ton histoire, tes mathématiques. Ça t'offre des compétences que tu gardes à vie. Comme ils disent «If you give a man a fish, you feed him for a day. If you teach a man how to fish, you feed him for a lifetime»! L'éducation agrandit ton champ d'opportunités, ton horizon.

F. – C'est quelque chose que tu pensais avant d'aller à l'école en prison?

J. – Non, je pensais que c'était inutile. Je savais compter de l'argent, je pensais que c'était suffisant. Ça a pris un événement extraordinaire pour que j'arrive à cette position-là! Ça a pris quelque chose d'extrême pour que j'apprenne que ce que je faisais, ce n'était pas bien, que c'était malsain.

F. – As-tu quelque chose à ajouter pour conclure l'entretien?

J. – Je voudrais ajouter que j'espère qu'avec ces recherches-là, ils vont pouvoir faire en sorte que les gars aient une meilleure chance de s'en sortir. Parce que ce n'est pas juste pour les détenus, puis ce sont les citoyens qui finissent par payer, quand les gars sortent de prison et retombent dans la drogue et la criminalité. Ça pourrait être ton enfant, ta mère, ton père qui se fait voler ou pire, tuer. S'il y a bien du monde qu'on devrait éduquer, ce sont les détenus et dès l'enfance. Moi, j'ai été enlevé de l'école parce que je ne me présentais pas, peu importe ce qui se passait chez nous. Ils m'ont retiré de la garde de mes parents, mais aussi complètement enlevé de l'école. Ça ne faisait pas de sens: tu me retires de ma famille parce que je ne vais pas à l'école, mais tu m'empêches d'aller à l'école. Mais bon, sur ce sujet, il faudrait faire encore une autre entrevue!

RAPPORT

Gordon, S., Miller, T. L., & Stanley, K. (2022). *Bridges from prison: Making the case for jobs and relationships*. FrameWorks Institute.

Le FrameWorks Institute est un «think tank» à but non lucratif qui a pour mission de développer des manières de présenter et de contextualiser le discours public sur des enjeux sociaux et scientifiques. Dans ce rapport, les autrices s'intéressent aux meilleurs moyens de défendre l'importance de générer des ponts entre la vie carcérale et la vie en société. Le rapport part du principe que les prisons existent et qu'il faut faire les choses différemment pour aider les personnes après leur sortie de prison. Pour arriver à présenter cet enjeu, l'équipe de recherche a d'abord évalué ce que pense le public des personnes incarcérées. Selon leurs données, le public met davantage l'accent sur les aspects punitifs de la prison que sur ses aspects réhabilitatoires ou sur les raisons qui font qu'une personne «mérite» des services de réhabilitation. Cette perspective empêche les personnes de bien comprendre l'importance de la transition post-carcérale, notamment concernant celles qui font partie de groupes minorisés. Les autrices suggèrent de franchir ces barrières de pensée en mettant l'accent sur un système à changer plutôt que sur les individus, montrant le genre de support à la transition qui pourrait être offert aux personnes qui sortent de prison. En somme, en mettant l'accent sur les bénéfices sociétaux d'une transition réussie, sur la métaphore du «pont», qui permet de passer d'un monde à l'autre et en décrivant des parcours de réussite, l'enjeu de la transition post-carcérale pourra être mieux perçu par le public en général.

CHAPITRES DE LIVRE

Betts, N. (2022). People and Popular Music in an English Prison: Transforming Criminal Justice. In B. Powell & G. D. Smith (Éds.), *Places and Purposes of Popular Music Education: Perspectives from the Field*. Intellect Ltd., p. 24-29

Nathalie Betts enseigne la musique et la création artistique au Weston College en Angleterre. Elle donne aussi des cours de musique à l'Institut pour jeunes contrevenants de Portland en Angleterre. Dans ce chapitre, Betts explore comment l'apprentissage de la musique peut contribuer au développement d'un sentiment de communauté chez les personnes incarcérées en leur montrant qu'elles peuvent ajouter de la valeur dans une pratique collective. Elle défend une approche de la transformation qui fait l'impasse sur la mentalité du «sauveur» et considère que le principal objectif des enseignants du milieu carcéral devrait être de transformer l'environnement des prisonniers en leur donnant des opportunités de transformation autodéterminée. La pratique musicale offre justement une occasion d'améliorer leur bien-être en participant à des interactions sociales positives et agréables, ce qui favorise une meilleure conscience de soi et des autres ainsi que la formation d'identités et d'attitudes prosociales.

ARTICLES SCIENTIFIQUES

Eid, S. A. (2022). The Right to Education and Egypt's Prison Policies since 2013. *Hikama*, 3 (4), 125156.

Dans cet article, Saif Alislam Eid, chercheur au *Arab Center for Research and Policy Studies* (Doha) compare les politiques du système carcéral égyptien après 2013 avec les politiques internationales qui concernent le droit à l'éducation en prison. Après avoir noté des contradictions entre le droit international et les lois locales, Eid démontre que les politiques égyptiennes prescrivent un régime autoritaire et punitif qui nuit au droit à l'éducation en prison des prisonniers politiques incarcérés depuis 2013.

Finlay, J. (2022). Staff perspectives of providing prison library services in the United Kingdom. *Journal of Librarianship and Information Science*, en ligne, 1-14.

Professeure en bibliothéconomie à l'Université de Sheffield, Jayne Finlay partage ici une partie de son projet de recherche doctorale sur les bibliothèques dans les prisons du Royaume-Uni. L'article en question présente les résultats de questionnaires (N=31) et d'entretiens de suivi (N=11) avec des bibliothécaires travaillant dans les trois juridictions pénitentiaires du Royaume-Uni (Angleterre/Pays-de-Galles, Écosse et Irlande du Nord). Un des principaux éléments qui ressort des entretiens est lié au mode de gestion double qui a actuellement cours dans les prisons britanniques: les bibliothèques sont gérées en vertu d'ententes de service par l'autorité locale chargée des bibliothèques et, en même temps, par les gestionnaires de la prison. Cela fait en sorte qu'aucune des deux parties ne semble complètement responsable des bibliothèques, ce qui laisse les bibliothécaires dans le flou et nuit à la reconnaissance de leurs besoins. En somme, il semble que les deux gestionnaires ne comprennent pas vraiment la réalité d'une bibliothèque dans une prison. Les bibliothécaires se sentent donc incompris et isolés, une situation qui devrait être améliorée selon Finlay. Sans le soutien des bibliothécaires, les bibliothèques risquent d'être réduites à des «salles remplies de livres», et Finlay conclut en soulignant qu'il est impératif que les employés des bibliothèques de prison reçoivent le soutien et les opportunités de développement professionnel nécessaires pour continuer d'offrir un service de qualité aux personnes incarcérées.

Johnson, R. M., & Manyweather, L. (2022). Examining the experiences of formerly incarcerated black men at community colleges: The role of community cultural wealth. *International Journal of Qualitative Studies in Education*, 1 14.

Les deux auteurs proposent une recherche qualitative en collaborant avec un groupe spécifique d'étudiants en prison: Les FIBM (*hommes noirs anciennement incarcérés*) aux États-Unis, surreprésentés dans les prisons américaines. L'article propose les questions de recherches suivantes pour le groupe ciblé: leur perception de l'importance de l'accès à l'éducation au niveau collégial et les facteurs qui pourraient faciliter son accès ainsi que leurs réflexions sur la persévérance scolaire. Tout en dressant un portrait général de la situation des FIBM dans le milieu carcéral, la collecte des données qualitatives permet d'affiner les solutions possibles à appliquer pour faciliter l'accès et maintenir la persévérance. Par exemple, en soulignant que pour plusieurs détenus l'éducation est une question de «vie ou de mort» au sens propre (se retrouver dans la rue sans éducation) comme au figuré (l'éducation comme manière de s'élever et de pouvoir réaliser ses rêves).

Little, R., & Warr, J. (2022). Abstraction, belonging and comfort in the prison classroom. [*Incarceration*](#), 3 (3).

Dans cet article, Little et Warr axent leur réflexion sur la valeur d'échange de l'éducation (*the exchange value*), l'apprentissage à travers une pratique discursive, plutôt que sur sa valeur d'usage qualitative (*value of qualifications*), c'est-à-dire sa capacité à produire des compétences et habilités. L'article explore comment la pratique de la discussion informelle sur des sujets dits abstraits peut augmenter et faciliter la production de «capital pédagogique» dans une salle de classe en milieu pénitentiaire. La notion de «capital pédagogique» est définie par ces auteurs comme le capital symbolique liée à l'apprentissage permettant de renforcer le sentiment d'appartenance et de bien-être pour les apprenants. Dans cette recherche, les auteurs se basent sur une série d'entretiens avec des étudiants participant à un programme de huit semaines, dispensé dans une prison à haute sécurité dans les Midlands en Angleterre (HMP Lifer), ainsi que sur leurs commentaires et réflexions. Les auteurs font plusieurs constats, dont la possibilité de créer un espace d'apprentissage de confiance par la mise en valeur des histoires et expériences individuelles des détenus. Les résultats suggèrent que l'approche pédagogique favorisant les échanges a permis de créer un espace d'expression sûr, fiable et équitable pour les détenus. Les auteurs recommandent plus largement d'augmenter le capital pédagogique dans tous les établissements scolaires (carcéraux ou non) en favorisant cette approche pédagogique pour l'enseignement supérieur.

Monteiro, A., Machado, A., Leite, C., & Barros, R. (2022). Female's self-concept as online learners in the context of lifelong learning in prisons. [*International Journal of Lifelong Education*](#), 0 (0), 1 17.

Les politiques pour l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie (*Lifelong Learning*) se doivent d'être inclusives et régies par des principes humanistes d'universalité et d'accessibilité aux niveaux national ou international. En partant de ce cadre, les auteurs mènent une étude au Portugal, en se basant également sur diverses statistiques européennes, afin d'analyser la manière dont se perçoivent les femmes incarcérées en tant qu'apprenantes quand elles suivent des programmes d'études à distance. À travers une recherche qualitative (deux questionnaires et un *groupe de discussion*), les auteurs constatent une dichotomie entre l'image de soi développée pendant la formation et la perception de l'apprentissage à distance en général. L'expérience de l'apprentissage en ligne permet d'avoir une image positive comme apprenante (autonomie, efficacité, satisfaction de terminer une tâche, autorégulation, confiance en soi) et en même temps, cet apprentissage est perçu comme négatif, car il entraîne de nombreux défis organisationnels et systémiques pour les détenues (par exemple, un manque de moyens et de compétences pour soutenir l'apprentissage en ligne ramène à des expériences d'apprentissages préincarcération négatives).

Moore, S. Y., & Erzen, T. (2023). The Well-Being Impacts Associated with College in Prison: A Comparison of Incarcerated and Non-Incarcerated Students Who Identify as Women. *The Prison Journal*, 103 (1), 3 22.

Les auteurs, Moore et Erzen, mènent une étude qualitative afin de démontrer les effets bénéfiques des programmes d'enseignement supérieur en prison, qui sont efficaces non seulement pour réduire les risques de récidive, mais, à plus forte raison, pour développer des habiletés non formelles, telles que l'amélioration de l'estime de soi et des capacités d'adaptation, des compétences et des aptitudes spécifiques (par exemple, l'élaboration d'arguments et la rédaction), des liens sociaux significatifs ou encore les «compétences non techniques» (par exemple, la gestion du temps et du stress). Ces habiletés permettent d'augmenter la capacité de «faire avec», l'investissement académique et le bien-être général. Cet article montre ainsi l'importance de maintenir les CIP (College in Prison Programs), car les aptitudes développées ne peuvent l'être par elles-mêmes dans les conditions difficiles du milieu carcéral. Pour ce faire, les auteurs ont collaboré avec une population ciblée, les détenues qui se définissent de genre féminin participant au programme de Freedom Education Project Puget Sound (FEPPS) au Washington Corrections Center for Women. L'étude démontre ainsi l'impact bénéfique sur la santé mentale de ce groupe qui souffre en grande majorité de mauvais traitements et de violence (réduction et traitement des traumatismes). L'article a aussi comme visée plus large de montrer le lien étroit de causalité entre l'éducation et l'augmentation du bien-être psychologique, plaçant pour l'accès à une éducation abordable aux États-Unis.

Noorman, K., & Brancale, J. (2022). Barriers to School Reentry: Perceptions of School Reentry Among Detained and Committed Youth. *Youth Violence and Juvenile Justice*.

Dans cette étude, les auteurs Kaylee Noorman et Julie Brancale s'intéressent au parcours éducatif des mineurs incarcérés aux États-Unis en incluant la perspective des jeunes sur les obstacles qu'ils perçoivent en matière d'éducation dans leur transition vers la libération. L'article met en évidence l'écart entre leurs aspirations et leurs attentes en matière d'éducation (plutôt élevées) et les parcours éducatifs concrets de ces mineurs (peu se rendent même jusqu'au secondaire après leur libération). En analysant les données du *Survey of Youth in Residential Placement* et en comparant les résultats scolaires des mineurs impliqués dans le système de justice juvénile avec ceux qui n'y sont pas, les auteurs ont pu cibler les principales «barrières» identifiées par les mineurs eux-mêmes, dont principalement un manque d'intérêt pour l'école comme institution. Ils montrent ainsi que des déficits en matière d'éducation contribuent à une augmentation de la récidive chez les mineurs. Ils proposent alors d'améliorer le processus de réinsertion et surtout de travailler à accroître le sentiment d'attachement à l'éducation.

Becker-Pestka, D. J. (2022). E-learning for Prisoners. Experience from Sweden, Norway, Poland, Finland and Germany. *International Journal of Research in E-Learning*, 1 24.

Dans cet article, l'auteur analyse la mise en place et l'utilisation de l'apprentissage en ligne dans différents pays européens (Suède, Norvège, Pologne, Finlande et Allemagne). Les pays ciblés ont une bonne implantation de ce type d'apprentissage à distance (utilisation marquée, accès au matériel approprié, considération du potentiel transformateur, développement fort des outils en ligne). En se basant également sur plusieurs auteurs qui décrivent le fonctionnement de l'apprentissage à distance et ses avantages, l'auteur met en lumière les avantages de cette pratique au sein du milieu carcéral. L'apprentissage à distance permet de réduire l'exclusion des détenus, aux plans numérique et social, en restant en phase avec l'actualité et en éclatant les frontières territoriales. Son modèle flexible permet aussi de développer et de renforcer les capacités comme l'autonomie ou «l'auto-discipline» de l'utilisateur, compétences importantes à acquérir pour les détenus. L'auteur souligne également que pour une utilisation optimale des pratiques de l'apprentissage en ligne, le personnel des unités pénitentiaires devrait lui aussi être formé à son utilisation et à son fonctionnement.

Castro, E. L., Royer, C. E., Lerman, A. E., & Gould, M. R. (2022). Beyond Pell restoration: Addressing persistent funding challenges in prison higher education toward racial and economic justice. *Journal of Diversity in Higher Education*.

Cet article s'intéresse aux conséquences de la réintégration de la bourse «Pell», bourse du gouvernement fédéral américain pour financer les études collégiales en milieu carcéral pour les programmes d'études supérieures. Est-ce réellement un bienfait pour les détenus? À travers le prisme de la justice sociale, économique et «raciale», les auteurs démontrent dans leurs articles que, bien au contraire, la réintégration de cette bourse en milieu carcéral ne ferait qu'accentuer les inégalités sociales et économiques entre les programmes, les institutions carcérales et les détenus. La bourse seule ne suffisant pas à pallier les différents problèmes de financement des programmes, les auteurs proposent une série de recommandations, dont un investissement conséquent dans les ressources et infrastructures institutionnelles.

Suleiman, I., & Umar, L. (2022). An Assessment of Library Information Resources and Services for Inmates in Correctional Centres in Katsina State, Nigeria. *Multidisciplinary International Journal of Research and Development*, 1 (6).

Cet article met l'accent sur l'importance de l'accès à une bibliothèque standard dans les centres correctionnels nigériens, primordiale dans le processus d'éducation, mais également importante pour sa fonction ludique et divertissante, favorisant l'apprentissage. Les auteurs proposent une série de recommandations concernant les services fournis. Après analyse et évaluation de l'accès, des ressources et des services dans plusieurs centres pénitentiaires de Katsina, les auteurs constatent que ceux-ci sont peu adaptés. Le document recommande que les bibliothèques des centres correctionnels soient beaucoup plus fonctionnelles, afin d'améliorer la réhabilitation et l'adaptation des détenus lors de leur libération.

Tetrault, J. E. (2022). Indigenizing Prisons: A Canadian Case Study. *Crime and Justice*, 51 (1).

Justin Tetrault présente ici davantage qu'une simple étude de cas sur le projet de l'autochtonisation des prisons canadiennes. Il s'appuie en effet sur l'analyse d'entretiens qualitatifs menés avec des personnes incarcérées autochtones pour critiquer sévèrement une partie du champ d'études décolonial qui travaille à partir d'«une certitude intellectuelle stridente» voulant que l'autochtonisation des programmes carcéraux ne soit ni plus ni moins que de l'assimilation forcée, une mesure irrécupérable et indéfendable parce qu'indissociable du colonialisme. Même s'il est lui-même partisan d'une criminologie critique et décoloniale, Tetrault soutient que lorsque l'on prend le temps d'écouter les personnes autochtones incarcérées, on se rend compte que l'autochtonisation des programmes est une mesure appréciée et que, dans la plupart des cas, ces mesures contribuent à l'*empowerment*, à la guérison et au sentiment de communauté chez les prisonniers. En fait, la critique qui revient le plus souvent parmi les répondant.e.s autochtones est que les programmes autochtonisés sont trop difficiles d'accès et trop peu nombreux. Tetrault reproche ainsi à une partie du champ décolonial d'être trop «théorique» et souligne l'importance du travail empirique qualitatif et quantitatif qui implique directement des voies autochtones dans les recherches de solutions aux problèmes du colonialisme. S'il reconnaît que l'autochtonisation des programmes n'est pas une panacée, il pense qu'il ne faudrait pas abandonner cette pratique de réduction des méfaits sous prétexte qu'elle ne correspond pas à l'idée que se font des universitaires ignorant tout de la décolonisation. Tetrault conclut en réitérant l'importance d'appuyer l'ensemble des expériences des participants et participantes autochtones, afin d'encourager l'amélioration des processus d'autochtonisation des services carcéraux. Aucune théorie ou posture idéologique, dit-il, ne peut se substituer au fait d'écouter les personnes autochtones.



MONOGRAPHIES

Bruno, G. (2022). *Theory and Practice for Literacy in the Prison Classroom: An Inquiry Approach for Students and Educators*. Brill.

Par manque de moyens et de ressources systématiques, les enseignants et éducateurs en milieu carcéral ne peuvent construire une réflexion critique et évolutive concernant leur pratique et leur domaine d'activité en prison. Partant de cette prémisse, l'auteur Gregory Bruno, professeur adjoint d'anglais et coordinateur du programme de recherche à l'université de Columbia, propose de créer un espace de dialogue pour permettre aux enseignants d'interroger leurs valeurs, pratiques et croyances concernant les programmes d'éducation appliqués en prison. En se basant sur les travaux de Paulo Freire et Ernst Bloch, Bruno cherche à présenter une méthodologie applicable, afin de mieux concevoir et mettre en œuvre une pédagogie d'alphabétisation significative pour les étudiants incarcérés, en considérant les dimensions sociales, éducatives et politiques.

Rostaing, C. (2021). *Une institution dégradante, la prison*. Paris: Gallimard.

Forte d'une expérience de 30 ans de recherche sur l'institution carcérale, la sociologue Corinne Rostaing, professeure à l'Université Lyon II et chercheuse au Centre Max Weber, propose une synthèse unifiée de ses travaux. Elle puise dans ses investigations empiriques et fondamentales sur les expériences carcérales genrées et sur les processus relationnels assujettissant la vie des personnes détenues, afin de saisir les enjeux qui structurent l'institution carcérale en France. Son regard porte sur le fonctionnement institutionnel de la prison et sur ses effets dégradants sur les personnes détenues, jusqu'aux familles qu'elle affecte. En renouvelant les thèmes classiques de la sociologie de la prison, de la souillure totalitaire à la stigmatisation des populations marginales, cette synthèse empiriquement étayée, permet de penser, par des idéaux types de parcours en prison, les conditions nécessaires au changement de la prison comme lieu de formation et d'éducation, favorisant la reconstruction positive des détenus.

Harmes, M. K., Harmes, B., Harmes, M. A. (2022). *Histories and Philosophies of Carceral Education. Aims, Contradictions, Promises and Problems*. Cham: Pelgrave Macmillan.

Cet ouvrage collectif traite sous un angle historique, philosophique ou simplement réflexif, de l'éducation en prison. À partir d'un noyau australien, un ensemble de collaborateurs internationaux issus de diverses perspectives (études littéraires, communications, psychologie, sciences de l'éducation, etc.) interroge les enjeux philosophiques sous-jacents et les politiques publiques de l'éducation en prison par le biais des discours et des représentations sur l'éducation en prison. Les auteurs y abordent notamment les thèmes éclectiques de l'éducation supérieure, des origines religieuses de l'éducation en prison, de l'éducation des délinquants sexuels aux États-Unis, des barrières et des difficultés des recherches dans le domaine de l'éducation en prison, de la cocréation artistique en milieu carcéral, des potentialités de l'apprentissage à distance, etc. Farley et Seymour insistent notamment sur le potentiel libérateur de l'éducation à distance qui permettrait de redonner du pouvoir et de l'autonomie réflexive à ces personnes vulnérables, ainsi que d'inverser le stigmate en leur attribuant un rôle modèle pour la communauté étudiante universitaire et pour certains des agents correctionnels. Finalement, James C. Oleson nous offre, dans son article sur les consultants en milieux carcéraux, une belle métaphore pour comprendre le rôle de l'éducation humaniste en prison, à partir du personnage de Virgile dans l'enfer de La Divine Comédie du poète italien Dante (1265-1320) qui guide par son enseignement l'auteur dans l'exploration de ces lieux infernaux, similaires aux univers carcéraux, et lui permettant d'en sortir.



Chaire **UNESCO** de recherche
appliquée pour l'éducation en prison



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



7000, rue Marie-Victorin, Montréal (Québec), Canada, H1G 2J6
Tél.: (1)514325 0150 — Poste 2120
educare@collegemv.qc.ca — [@unesco_prison](https://twitter.com/unesco_prison)

Québec 